"De l'Idée au Projet" avec l'ADDEAR 41

Cinq journées de mars à mai pour définir un projet qui concilie vie professionnelle, vie privée et ancrage sur le territoire

PUBLIC CIBLE

Porteur.es de projet

OBJECTIFS

Permettre aux stagiaires d'approfondir différents aspects de leur projet : économiques, statutaires, fiscaux, organisationnels, appréhension de la notion de territoire et de ses acteurs, de la méthodologie d'action et d'organisation.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

J1 : Faire le point sur soi, ses motivations, son projet, constitution du groupe.
J2 : Acquérir une méthodologie pour avancer et démarches à l'installation.
J3 : Appréhender les aspects organisationnels.
J4 : Choisir les aspects juridiques, fiscaux et sociaux d'un projet agricole diversifié.
J5 : Présenter son projet devant des professionnels. Chaque journée, nous allons sur une ferme différente du Loir-et-Cher, pour visiter les structures agricoles du paysan ou paysanne accueillant·es.

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et exercices pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Réalisation d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'OF

ARDEAR CVL
N° OF : 24410107341

RÉFÉRENCES QUALITÉ

qualiopi

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ARDEAR Centre-Val de Loire

DURÉE : 5 jour(s)

MODALITÉS D'ACCÈS

Accessibilité aux personnes handicapées. Contacter la responsable de stage.

TARIFS

Finançable par le fond de formation Vivea

Formation prise en charge par la Région Centre-Val de Loire. Adhésion à l'ADDEAR41 de 50 à 150€ selon revenus

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Sophie Levasseur
addear41@gmail.com
ADDEAR du Loir-et-Cher

MENTIONS

Comment s’inscrire ?
Pour obtenir des précisions sur le contenu et sur le déroulement d’une formation, et pour vous y inscrire, contactez directement le responsable de stage.

Quelles sont les conditions de participation ?

Les Conditions générales de services et le règlement intérieur (applicables à tous stagiaires et valables pour l’ensemble de nos formations) sont accessibles ci-dessous ou sur simple demande auprès de l’ARDEAR Centre-Val de Loire.
Les dates et lieux des formations proposées sont susceptibles d’être modifiés par le responsable de stage en fonction des disponibilités et de la situation géographique des stagiaires inscrits. Nous nous réservons le droit d’annuler certaines formations si un nombre minimum d’inscrits n’est pas atteint.

Comment financer ma formation ?

Pour les paysans, à jour de leurs cotisation MSA (chefs d’exploitation, cotisants solidaires, conjoints-collaborateurs et aides familiaux affiliés à la MSA), le coût de la formation est pris en charge par VIVEA à hauteur de 2000 euros par an environ (plafond individuel annuel).

Les frais liés aux déplacements, repas et f rais d'hébergement éventuels restent à la charge de chacun.
Les porteurs de projet d'installation agrico le selon le statut, voit avec le responsable de formation les possibilités de financeme nt.
Les salariés agricoles sont invités à prend re contact avec le FAFSEA (Fonds de for mation des salariés agricoles) pour conna ître les possibilités de prises en charge. Si vous êtes dans une autre situation, conta ctez le responsable de stage.
Autres possibilités pour accompagner l'ac cès aux formation
Le financement du fonds VIVEA couvre, d ans la majorité des cas, la totalité du coût pédagogique de la formation. Pour certain es actions, ou en cas de dépassement du plafond individuel VIVEA, une contribution financière pourra être demandée au stagi aire.
Les exploitants au réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt formation qui s'élève e n 2019 à 10,03€/heure de formation (soit 70,31€/jour) dans la limite de 40 heures p ar année civile.

Pour financer le temps de travail passé en formation, les paysans peuvent demander un crédit d'impôt, calculé sur la base du n ombre d'heures passées en formation (pl afonné à 40h), valorisées au SMIC. Les at testations de formation remises en fin de f ormation valent comme document justifica tif.
Le Service de remplacement : au titre de votre absence pour formation, vous bénéfi ciez d'un tarif préférentiel au Service de r emplacement valable jusqu'à trois mois a près la date de la formation. Pour plus d'i nformation contactez le Service de rempla cement de votre département.

SATISFACTION : 95% des stagiaires sont satisfaits

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
À définir	Sur cinq fermes différentes dans le Loir-et-Cher	
À définir	Sur cinq fermes différentes dans le Loir-et-Cher	
À définir	Sur cinq fermes différentes dans le Loir-et-Cher	
À définir	Sur cinq fermes différentes dans le Loir-et-Cher	
24/03/2021	Sur cinq fermes différentes dans le Loir-et-Cher 41000 Loir-et-Cher	Sophie Levasseur, accompagnatrice installation-transmission à l'Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Loir-et-Cher (ADDEAR 41). Stéphanie Brisson, responsable administratif et comptable au sein de la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP CVL). Paysans installés,intervention de différents paysans et paysannes en fonction des thématiques

FINANCEURS

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)